



**HAL**  
open science

## Comptes nationaux : du provisoire qui ne dure pas

Hervé Péléraux

► **To cite this version:**

| Hervé Péléraux. Comptes nationaux : du provisoire qui ne dure pas. 2018. hal-03475460

**HAL Id: hal-03475460**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03475460>**

Submitted on 10 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0 International License

# Comptes nationaux : du provisoire qui ne dure pas

OFCE, Le Blog - 28 juin 2018

Par **Hervé Péléraux**, Sciences Po, OFCE, Paris, France

En ligne : <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/comptes-nationaux-du-provisoire-qui-ne-dure-pas/>

## Rapidité/précision des comptes, l'éternel dilemme

Le 30 janvier 2018, l'INSEE publiait la première estimation de la croissance du PIB pour le quatrième trimestre 2017, +0,6 %. Un mois après la fin de l'année, une évaluation précoce du niveau, et donc de la croissance annuelle, du PIB en 2017 était ainsi rendue possible, en chaînant le PIB trimestriel avec les quatre taux de croissance estimés par les comptes trimestriels.

Cette évaluation précoce de la croissance en moyenne annuelle pour 2017 (+1,9 %, tableau) n'était toutefois que provisoire car elle s'appuyait sur une information exclusivement trimestrielle, sans référence à une mesure annuelle des agrégats de comptabilité nationale. Or, les comptes nationaux annuels rassemblent des données économiques mesurées de manière exhaustive, ce qui n'est pas le cas des comptes nationaux trimestriels qui ne fournissent qu'une estimation de ces agrégats chaque trimestre par des techniques économétriques. Une fois connus les comptes annuels, les comptes trimestriels sont « calés » sur les premiers, c'est-à-dire révisés pour assurer la cohérence des données trimestrielles et annuelles, ces dernières servant d'ancrage aux premières.

**Tableau 1. La révision des comptes nationaux : du trimestriel vers l'annuel**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Moyenne annuelle issue du chaînage des comptes trimestriels (a)	1,5	1,7	0	0,3	0,4	1,1	1,1	1,9
Moyenne annuelle issue des comptes trimestriels calés (version du 30 mai 2018, nouvelle base 2014) (b)	1,9	2,2	0,4	0,6	1,0	1,0	1,1	2,3
Révision en point (b-a)	+0,4	+0,5	+0,4	+0,3	+0,6	-0,1	0	+0,4

\* L'année 2017 cumule d'un côté la révision des comptes trimestriels par la procédure habituelle de calage sur les comptes annuels et de l'autre le changement de base des comptes annuels, de la base 2010 à la base 2014 intervenu en mai 2018. Le changement de base a eu peu d'impact sur l'évaluation de la croissance depuis 2010 : la seule révision notable concerne l'année 2012, avec une majoration de la croissance de 0,16 point.  
Sources : INSEE, calculs OFCE.

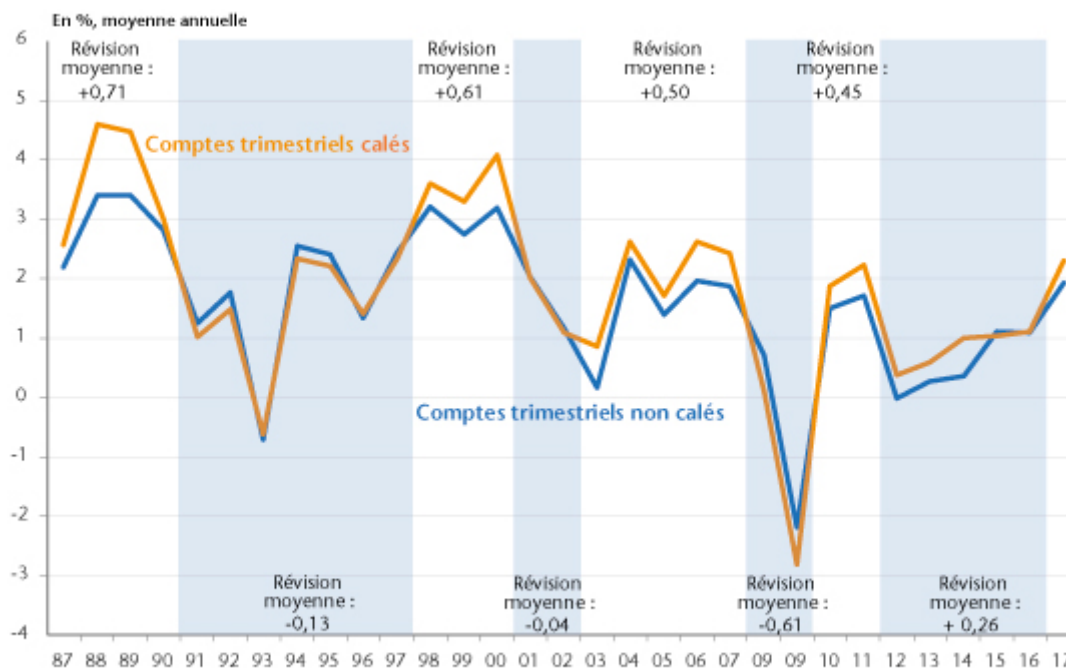
Moins précis que les comptes annuels, les comptes trimestriels ont néanmoins un rôle central dans l'analyse conjoncturelle car les estimations trimestrielles renseignent en cours d'année sur la trajectoire conjoncturelle de l'économie et permettent, une fois connu le quatrième trimestre, de disposer d'une première estimation de la croissance de l'année, avant que ne soit publiée la première version du compte annuel au mois de mai de l'année suivante. Ce compte annuel est lui-même révisé deux fois, de sa version provisoire en mai N+1 à sa version semi-définitive en mai N+2, puis enfin définitive en mai N+3 (le compte 2017 apparaîtra ainsi dans sa version définitive en mai 2020). Enfin, périodiquement les comptes nationaux changent de base, comme en mai 2018 avec le passage de la base 2010 à la base 2014, ce qui amène à de nouvelles révisions des comptes du passé.

Pour 2017, le calage du compte trimestriel sur le compte annuel, lui-même élaboré dans la nouvelle base (passage de la base 2010 à la base 2014) a conduit à une révision en hausse du chiffre de croissance annuelle, de 1,9 % selon la version purement trimestrielle des comptes (celle du 30 janvier 2018) à 2,3 % selon le compte trimestriel calé publié le 30 mai 2018.

De fait, l'ampleur de la reprise en 2017 a été sous-estimée conformément au constat historique selon lequel les comptes sont révisés à la hausse en phase de haute conjoncture et à la baisse en

phase de basse conjoncture (graphique 1)<sup>[1]</sup>. La seule période qui déroge à ce schéma est la période 2012- 2016, phase de basse conjoncture durant laquelle les révisions ont pourtant été effectuées à la hausse. Au regard de ce constat sur la période récente, la prévisibilité des révisions n'est donc pas acquise.

**Graphique 1. La révision des comptes nationaux selon la phase conjoncturelle\***



\* : les zones grisées délimitent les phases de basse conjoncture.

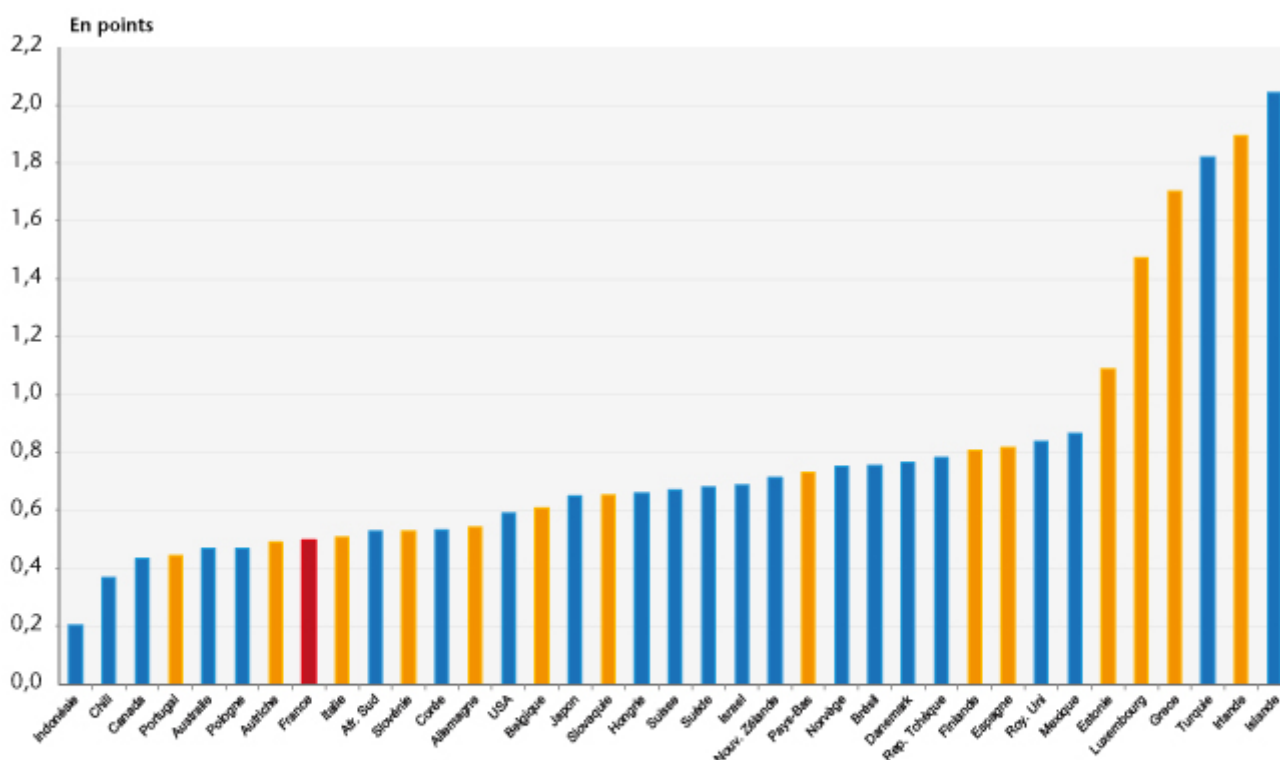
Sources : INSEE, comptes trimestriels version 30 mai 2018, calculs OFCE.

### La France dans le groupe des pays dont les révisions sont les plus faibles

Une telle séquence de publication est le résultat d'un arbitrage entre la rapidité de mise à disposition de l'information économique, qui satisfait les exigences du public, et la précision de cette information, qui satisfait les statisticiens. Force est de constater que le système actuel des comptes nationaux français a trouvé un équilibre entre ces deux exigences potentiellement contradictoires si l'on se réfère à l'expérience internationale en la matière. Dans le groupe des pays industrialisés, et notamment en zone euro, les délais de publication des comptes trimestriels sont certes relativement homogènes, entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre. La meilleure performance de la France en matière de mesure de l'activité économique à court terme vis-à-vis des pays comparables tient donc aussi à la meilleure qualité de son système statistique.

Pour prendre la mesure de la précision – ou de l'imprécision – des comptes nationaux on a compilé les publications successives des comptes trimestriels par pays disponible dans la base de données en temps réel de l'OCDE. En comparant la croissance du PIB en moyenne annuelle issue de la première publication du compte trimestriel d'une année donnée et celle disponible en mai 2018 après révisions, on peut juger de la précision des comptes trimestriels par rapport à leur version finale. La France figure ainsi en bonne place au palmarès de la fiabilité : dans le groupe des 37 pays considérés, elle figure au 8<sup>e</sup> rang, derrière le Portugal et l'Autriche, mais devant tous ses autres partenaires de la zone euro. La révision moyenne des comptes français apparaît ainsi presque inférieure des 2/3 à celle de l'Espagne ou du Royaume-Uni (0,5 point, contre respectivement 0,82 et 0,84).

Graphique 2. Comparaison internationale des révisions de comptes nationaux



*Note de lecture :* ce graphique présente la révision quadratique moyenne, sur la période 1999 – 2014, de la croissance annuelle du PIB entre la version purement trimestrielle des comptes et leur version de début mai 2018. On a limité l'échantillon du calcul des moyennes à l'année 2014 pour ne pas altérer la mesure des révisions en incluant dans les calculs des versions moins abouties des comptes après 2014. Ce faisant, la très forte révision des comptes de l'Irlande pour l'année 2015 n'est pas incluse dans la moyenne. Pour la plupart des pays, la moyenne des révisions est calculée depuis 1999. Pour d'autres, où l'information est moins complète, les moyennes sont calculées sur un intervalle plus court (2010 pour le Chili, Israël et l'Estonie par exemple). En jaune sur le graphique, sont repérés les pays de la zone euro.

*Sources :* OCDE, calculs OFCE.

[1] Voir Péléraux H. & Persyn L., « [Oui les comptes nationaux seront révisés après l'élection présidentielle...](#) », *Notes de l'OFCE*, n° 14, 19 mars 2012.